

**Affaires juridiques**  
**CLR/n°13-93**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**  
**Séance du 25 mars 2013**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Laurent Brunereau ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Louis Fournier ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

**Ont donné procuration**

Mme Florence Alazard à M. Marc Desmet ;  
M. Serge Babary à M. Loïc Vaillant ;  
M. Jérôme Casas à Mme Marie-Luce Demonet ;  
Mme Martine Courtois à Mme Hélène Bertheleu ;  
Mme Isabelle Laffez à Mme Claude Ophèle.

**A donné procuration en cours de séance**

M. Bernard Deman à M. Loïc Vaillant.

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, directrice des Ressources humaines ; Mme Elise Laumonier, agent comptable ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de la documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours ; M. Christian Proust, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Marie-Anne BOISSIERE, directrice du CLOUS de Tours ; Mme Virginie Ardouin, commissaire aux comptes (Cabinet PWC).

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

**Approbation de compte rendu**

**Compte rendu du Conseil d'administration du 11 février 2013**

Le Conseil approuve le compte rendu (cf. P.J.) à l'unanimité.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 1 – Compte financier 2012

Mme Laumonier et M. Dailloux présentent le compte financier de l'année 2012 (cf. P.J.). Les charges, pour l'année 2012, s'élèvent à 183 362 691 € et les produits à 183 728 615 €. L'activité de l'Université de Tours a donc dégagé un excédent de 365 924 €.

L'essentiel des charges est constitué des charges d'exploitation qui représentent au total 183,1 M €, dont 146,1 M € au titre de la masse salariale. Il faut noter qu'entre 2011 et 2012 les rémunérations des personnels ont augmenté de 3,5 M €. Il s'agit pour l'essentiel d'une augmentation des charges patronales pour financer les pensions de retraite des fonctionnaires (compte d'affectation spéciale des pensions). La masse salariale constitue aujourd'hui 79 % du total des dépenses. Mme Laumonier fait remarquer que le nombre de factures traité s'élève à 48 564, dont 7 130 sur le seul mois de décembre. Il faut donc veiller à l'avenir à un meilleur étalement du traitement des factures tout au long de l'année.

Les produits s'élèvent à 183 728 615 €, dont 163 001 162 € au titre des subventions de fonctionnement. L'essentiel est constitué par la dotation globale de fonctionnement versée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) qui s'élève, pour 2012, à 149 M €. Les subventions représentent 89 % des produits de l'université. Là encore, le nombre de factures de ventes (5 750) se concentre sur les mois de juin, juillet et décembre. Comme pour les charges, il est absolument nécessaire de faire un effort pour mieux répartir ces factures.

Le résultat est positif avec un montant de 365 924 €. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire les recettes dégagées par notre activité et permettant à l'Université d'investir, est de + 3 665 359 €.

Les investissements s'élèvent à 20,5 M € contre 9,5 M € en 2011. Cet effort important concerne des opérations lourdes : restructuration du bâtiment Bretonneau à l'UFR médecine ; relogement de la présidence sur le site du Plat d'étain ; mise en sécurité du bâtiment I sur le site Grandmont ; aménagement du CRL sur le site des Tanneurs ; aménagement des locaux CHRU 47C et construction de l'animalerie de l'IUT de Tours.

Ces investissements ont entraîné une diminution du fonds de roulement de l'Université qui passe de 33,8 M € en 2011 à 24 M€ en 2012. La trésorerie de l'établissement subit une baisse identique de 37,8 M € en 2011 à 28,5 M € en 2012. On notera néanmoins que le fonds de roulement comme la trésorerie représentent encore 1,5 mois de fonctionnement ce qui reste conforme aux préconisations de notre tutelle.

Mme Demonet souhaite savoir si la signature électronique peut être utilisée pour signer des factures.

Mme Laumonier ne voit pas d'inconvénients pour les bons de commande.

Mme Ardouin appelle l'attention sur un certain nombre d'escroqueries qui sévissent dans ce domaine. Elle recommande de toujours utiliser la messagerie interne de l'établissement et de ne jamais procéder de la sorte à partir d'une messagerie externe.

Mme Demonet s'inquiète des différences de terminologie entre l'Université, le CNRS et l'ANR, ce qui pose souvent problème lors des achats d'équipements.

M. Deman souligne l'importance de respecter les délais de paiement car les entreprises ont des besoins de liquidités.

M. Wolf relève une réduction des dépenses qui a permis d'accroître l'autofinancement. Par ailleurs il appelle l'attention sur les conditions de travail dans les antennes financières, car il est important que l'établissement prenne bien la mesure des charges notamment en matière de traitement des factures.

M. Roncin ne conteste pas que le travail des antennes financières s'est complexifié ces dernières années, notamment parce qu'en matière de recherche, presque tous les projets nécessitent désormais d'adresser au financeur un compte rendu de ses dépenses avec justificatifs à l'appui.

M. le Président indique qu'une réflexion se met en place sur ces questions.

Ce compte de résultats, ainsi que les différents montants comptabilisés sur l'exercice 2012, sont approuvés par le Conseil d'administration qui vote l'affectation des résultats de l'exercice 2012 dans les réserves de l'université.

- par 18 voix pour et 2 abstentions le compte financier de l'Université et l'affectation du résultat excédentaire au compte 1068-réserves pour un montant + 762 922.83€ ;
- à l'unanimité le compte financier du Service des activités industrielles et commerciales et l'affectation du résultat déficitaire par prélèvement sur le compte 1068-réserves pour un montant de - 424 176,75€ ;
- par 18 voix pour et 2 abstentions le compte financier de la Fondation Rabelais et l'affectation du résultat excédentaire au compte 1068 - réserves pour un montant de + 27 177,84€ ;
- à l'unanimité le rapport sur la délégation du Président consentie par le Conseil en matière financière et de valider ainsi la prise en compte des écritures comptabilisées par l'agent comptable au titre de 2012, à savoir :
  - o créances irrécouvrables pour 3 764,20 €.
  - o remises gracieuses pour 1 840 €.
  - o Dons et legs pour 27 830,08 €.
  - o Sortie de biens suite à une mise au rebut pour 456 318.75€ et suite à un vol pour 9 101,23 €.

## **2 – Rapport des commissaires aux comptes.**

Mme Ardouin, commissaire aux comptes de l'Université, rappelle que l'avis des commissaires aux comptes porte sur les états financiers à la date de la clôture des comptes. Leur analyse ne porte ni sur le budget ni sur les résultats.

L'an dernier les comptes 2011 de l'Université de Tours avaient été certifiés avec deux réserves : une valorisation incertaine du patrimoine immobilier et une interrogation quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des produits de l'Université.

Pour les comptes 2012, les commissaires aux comptes certifient les comptes de l'université avec deux réserves :

- la réserve concernant la valorisation du patrimoine immobilier est maintenue. Elle ne relève pas de la responsabilité de l'Université. En effet, le patrimoine immobilier a été estimé par une entreprise travaillant pour le compte de France Domaine. Or, les commissaires aux comptes n'ayant pas eu accès aux documents utilisés pour effectuer ce travail ne peuvent donc pas juger de leur sincérité ;
- les commissaires aux comptes notent le travail important réalisé par l'Université de Tours pour rattacher les produits et les charges au bon exercice. Toutefois, il est encore nécessaire de fiabiliser ces rattachements pour les contrats pluriannuels. La réserve est donc maintenue, mais réduite aux seuls contrats pluriannuels.

## **3 – Politique immobilière**

M. Roncin présente la politique immobilière de l'Université, telle que déclinée dans le schéma directeur immobilier. Ce schéma fait apparaître un besoin de financement à hauteur de 200 M €, dont 80 M € ont d'ores et déjà été inscrits dans l'actuel contrat de plan Etat-Région (CPER). Le prochain CPER devrait compléter pour partie la dotation nécessaire au déploiement du schéma directeur.

Sur le site du Plat d'étain, il est prévu la construction d'un bâtiment pour accueillir « le Bio3Institute ». Il s'agit d'un centre de formation pour former des étudiants aux nouveaux métiers dans le domaine des biomédicaments.

Sur le pôle Tonnelé, la construction de l'extension de l'UFR médecine pour accueillir les étudiants de la PACES devrait être achevée en mars 2014. Cette opération d'un montant de 15 M € a été financée par la Région à hauteur de 12,6 M €. Le bâtiment Bretonneau est en phase de réhabilitation. L'opération devrait s'achever début 2014. Enfin, il faut noter l'aménagement du sous-sol du bâtiment Vialle et la rénovation du 1er étage du bâtiment 47C.

Sur le pôle Grandmont, l'étude de programmation du transfert sur ce site de l'EPU est lancée. Une première tranche de travaux consistant à démolir les préfabriqués A, B, C et Q sera réalisée dès cette année.

Sur le pôle Tanneurs, les travaux destinés à créer un CRL en rez-de-jardin ont débuté. La livraison des nouveaux locaux est prévue pour janvier 2014. Enfin, l'Université souhaite acheter une maison jouxtant le CESR afin d'augmenter les surfaces du Centre.

M. le Président rappelle que le regroupement de l'EPU sur le site Grandmont est la priorité du prochain CPER ou de ce qui en tiendra lieu. Si tous les départements ne peuvent rejoindre Grandmont en même temps, ce seront les départements « Electronique et Energie » et « Mécanique et Systèmes » qui déménageront les premiers.

#### **4 – Point d'étape des travaux engagés sur la qualité.**

M. Roncin a été chargé d'animer un groupe de travail sur la mise en place d'une démarche qualité à l'Université de Tours. Les réflexions du groupe de travail concernent l'approche qualité de nos formations.

Le groupe de travail propose 3 axes de réflexion :

- la mise en place d'une autoévaluation des cursus. Un projet de questionnaire est en cours de réalisation qui permettra d'aider à cette autoévaluation ;
- la généralisation de l'évaluation des enseignements déjà bien engagée à l'Université de Tours. Cette évaluation doit reposer sur l'anonymat des résultats (qui ne doivent être en aucun cas être connus de la direction de l'établissement ou de la composante) et l'anonymat des réponses des étudiants ;
- le développement des formations à destination des enseignants. Il s'agit surtout d'aider les jeunes collègues à bénéficier de l'expérience des plus anciens. Des outils d'autoformation seront également mis en ligne. Enfin, il est envisagé de créer un « café pédagogique » qui serait un lieu d'échanges entre enseignants sur les pratiques pédagogiques.

\*

## **POLITIQUE GENERALE**

### **Informations du président**

#### **1 – Elections au conseil d'administration du PRES**

M. le Président rappelle les résultats des élections.

- collège des étudiants : Mathilde Loison-Goyet étudiante à l'ENIVL et Vincent Jaouen étudiant à Tours représentants les associations.
- collège des BIATSS : Lydia Seabra (SGEN-CFDT) à Tours, Christian Daret (UNSA) à Orléans ; Stéphane Perron de l'ENSP Blois pour les écoles.
- collège des enseignants-chercheurs et enseignants : Hélène Maurel-Indart (SNESUP) à Tours ; Jeffrey Hopes (SNESUP) à Orléans ; Serge Megy de l'ENSI Bourges pour les écoles.

#### **2 – L'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)**

M. le Président indique que le dossier de préfiguration de l'ESPE académique a été transmis au Ministère. Il a été jugé conforme au cahier des charges, même si quelques remarques ont été formulées et quelques précisions demandées. L'ESPE deviendra une composante du PRES ou de la communauté d'universités et d'établissements qui sera appelée à se substituer au PRES au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Mme Imbault précise que le comité de pilotage, constitué de 2 représentants du Rectorat, 2 représentants de l'Université d'Orléans et 2 représentants de l'Université de Tours, a créé 10 groupes de travail correspondant aux différentes rubriques du dossier ESPE. Ce dossier est à rendre pour le 25 mai 2013.

S'agissant du master, M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un master professionnel et non pas disciplinaire, le Ministère a été très clair sur ce point.

## **Affaires financières**

### **Compte rendu de la commission des moyens**

M. Roncin présente le compte rendu de la commission des moyens (cf. P. J.).

La commission des moyens a donné un avis favorable :

- à la création de trois centres financiers à l'IUT de Tours ;
- aux tarifs du SUFCO pour l'année universitaire 2013-2014 ;
- à des tarifs de DU et DIU ;
- à un tarif de formation « golf » organisée par le SUAPS ;
- à l'indemnisation des mobilités Erasmus ;
- au remboursement des frais de repas et de déplacement.

Sur ce dernier point, des précisions sont apportées, à la demande de l'Agent comptable, quant aux règles applicables en matière de remboursement des frais de repas et de déplacement, tant pour le personnel que pour les étudiants non doctorants se déplaçant dans le cadre de leur cursus. Les nouvelles dispositions sont applicables jusqu'au terme du mandat de l'actuel président de l'Université.

S'agissant de la formation continue, Mme Bertheleu regrette qu'elle ne soit pas plus développée. M. le Président est très favorable au développement de la formation continue qui est une des missions des universités. Il souhaite qu'elle ne soit pas l'affaire de quelques spécialistes ; il préfère que des enseignants consacrent une partie de leur service à la formation continue quitte à ce que les recettes de la formation continue financent des postes, par exemple d'ATER, afin de décharger ces enseignants. Il souhaite la mise en place d'un modèle économique qui permette d'assurer ce développement. Il appartient aux composantes de développer les formations, mais compte tenu de la réglementation très particulière, ils ne peuvent le faire qu'en s'appuyant sur le Service universitaire de formation continue. L'objectif est qu'à terme tous les acteurs y trouvent leur compte.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

## **Ressources humaines**

### **1 – Publication d'un emploi à l'agrégation interne à la rentrée 2014**

M. le Président propose qu'un emploi soit mis à l'agrégation interne d'économie pour la rentrée 2014. Il précise qu'au Conseil scientifique la proposition a reçu un avis favorable par 7 voix pour, 10 abstentions et 1 contre pour une question de principe, car il est impossible de respecter une politique de recherche pour les candidats recrutés par les agrégations du 1<sup>er</sup> groupe du CNU. Mme Ophèle indique que désormais les candidats sont informés du profil recherche, aussi bien que des enseignements qu'ils devront assurer.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

### **2 – Liste des fonctions ouvrant droit à la prime de charges administratives**

M. le Président présente les modifications des primes de charges administratives (cf. P.J.).

Le Conseil approuve à l'unanimité la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative telle que modifiée en séance.

## **Affaires générales, juridiques et statutaires**

### **Election de la médiatrice de l'Université**

M. le Président indique que M. Yves Chevalier, médiateur depuis 2 ans, a souhaité être déchargé de ses fonctions. M. le Président lui exprime ses remerciements pour le travail accompli. Il propose pour lui succéder Mme Marie-Claire Trollé, ancienne directrice des Services financiers, retraitée depuis 3 ans.

Mme Marie-Claire Trollé est élue à l'unanimité.

## **Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation**

### **Compte rendu du Conseil scientifique du 19 mars 2013**

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a entendu :

- une information sur le Cancero-pôle Grand Ouest ;
- une présentation d'une proposition de mise en place d'un doctorat à distance ;
- une information sur l'appel de recherche collaborative Tours-Poitiers ;
- une information sur la plate-forme Hal et la charte des publications ;
- Une information sur l'appel à projet régional-intérêt régional ;
- Une information sur l'appel à projet régional-initiative académique.

Le CS a attribué le bonus qualité international. 29 des 32 équipes ont obtenu un bonus de 5 à 15 % de leur budget.

Le CS a été informé des prolongations de doctorats au-delà de 3 ans.

Le CS a débattu d'une motion sur la réforme des masters « Métiers de l'enseignement » sans mise au voix, la recherche n'étant pas le sujet. Toutefois le CS est préoccupé et souhaite une meilleure prise en compte de la dimension disciplinaire et de recherche dans le projet de réforme de la formation et de la sélection des enseignants.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 22 janvier 2013.

## **Etudes, Vie de l'étudiant et Culture**

### **1 – Formations à petits effectifs**

M. le Président présente la liste des formations dont les effectifs n'atteignent pas les seuils fixés par le Conseil d'administration pour autoriser une ouverture (cf. P.J.). Il souhaite toutefois que le Conseil accepte des dérogations pour certaines de ces formations.

- LP « Matériaux » car le maintien d'une licence professionnelle est important pour l'IUT.
- Licence « Philosophie », car une nouvelle équipe a refait la maquette et a réussi à sauver l'habilitation ; il faut donc lui laisser le temps de faire ses preuves.
- Fusion des M2 « Archéomatique » et « Archéologie recherche ».
- M1 « Collectivités territoriales », car il est mutualisé à 90 % avec le M1 « Droit public ».
- M1 « Juristes européens » : ce M1 ne réussit pas à atteindre le seuil d'ouverture, alors que le M2 attire de nombreux étudiants, il faudrait réussir à les attirer dès le M1.
- Agrégation de lettres classiques : mutualisée avec Poitiers et Limoges.
- Licence « Italien » est accompagnée de parcours attractifs pour des étudiants d'autres filières.
- M1 et M2 « Linguistique » : s'appuie sur une équipe de recherche commune à Tours et Orléans et de gros efforts vont être faits pour réduire les options.
- Fermeture de la LP « Production caprine » en espérant attirer les étudiants vers la LP « Production animale ».
- Parcours de mathématiques très imbriqués.
- MEF « Physique-Chimie » : dans l'attente de la réforme des concours.
- M2 « Modèles non linéaires » : original en France.
- M2 « Imagerie du vivant » : va être repris par l'EPU et sa maquette sera remaniée à cette occasion.

Ces ouvertures sont conditionnées : à des réductions de coût, à l'absence de cours magistraux dans les formations, et des mutualisations avec d'autres universités sont encouragées.

Mme Ophèle fait part de l'opposition de Mme Laffez à la fermeture des deux DUT à rentrée décalée. Elle souhaite que l'Université attende la fin du contrat pour se prononcer.

M. le Président rappelle que les formations listées devraient être fermées au vu des précédentes décisions prises par le Conseil. En proposant le maintien de certaines d'entre elles, il demande au Conseil de déroger aux dispositions qu'il a voté. Il faut constater que le dispositif d'année décalée du DUT « Réseaux télécom » n'a jamais eu des effectifs satisfaisants. Il veut bien réexaminer en septembre le devenir du dispositif d'année décalée du DUT « Mesures physiques ».

Mme Ophèle souhaite être rassurée sur le fait que la fermeture de la licence d'allemand ne touche pas les formations du parcours en allemand.

M. le Président rappelle qu'il est possible de faire de l'allemand hors de la licence d'allemand, que ce soit dans le parcours allemand (qui pourra être ouvert s'il atteint 20 étudiants venant des différentes formations de lettres et langues) ou dans d'autres formations : Droit-Langues, LEA, Histoire avec l'Université de Bochum.

M. Wolf suggère de mettre en place pour le L1 des fiches de préinscription, pilotées par le SEVE, pour voir s'il y a un regain d'intérêt pour l'allemand.

M. Roncin fait observer qu'il existe un public potentiel alors pourquoi ne vient-il pas dans cette licence ?

Mme Demonet s'interroge sur les raisons de la fermeture de la licence d'allemand. Elle regrette l'absence de visibilité sur les ouvertures de formation pour l'année prochaine. Il faut les annoncer clairement sans quoi les étudiants vont s'inscrire ailleurs.

Le Conseil adopte par 11 voix pour et 4 abstentions les propositions de fermeture de formations à la rentrée 2013.

## **2 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 7 mars 2013**

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a approuvé :

- le calendrier universitaire prévisionnel 2013-2014 ;
- le compte rendu de la commission FSDIE du 14 février 2013 ;
- la charte des bonnes pratiques pour la transmission de données sur l'insertion professionnelle des diplômés aux responsables de licence professionnelles et de master ;
- la procédure de coordination des enquêtes menées par les services dans l'établissement ;
- une convention avec le CRR pour la mise en place d'une licence « Musique et Musicologie », parcours « Musicien interprète ».

Le CEVU a entendu :

- une présentation sur le schéma régional des formations ;
- une présentation sur les nouvelles formations du SCD ;
- une présentation sur l'espace mobile en ligne (CELENE).
- coopération internationale.

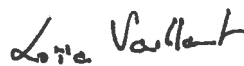
Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 7 mars 2013.

\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 30.

A Tours, le 9 avril 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 7.